Programme de formation inter-établissements

Le secret professionnel : repères et pistes pour l'action quotidienne

Objectifs

Amener les professionnels à :
- Connaître et comprendre le sens des obligations qu'implique le secret professionnel
- Différencier et approfondir les notions de « secret professionnel », « secret partagé » et « obligation de discrétion »
- Refléchir aux implications de ces notions dans le cadre des pratiques quotidiennes

Axes essentiels

Matin

- Que recouvre la notion de secret professionnel ?
  - La notion de secret professionnel au sens du code pénal et du code de la santé publique
  - Les personnes tenues au secret professionnel : les professionnels de santé, les travailleurs sociaux, les fonctionnaires
  - Les éléments constitutifs de l'infraction relative au secret professionnel
- L'obligation de discrétion
  - La notion de discrétion
  - Distinction entre obligation de discrétion et secret professionnel

Après-midi

- Le secret partagé
  - La position du législateur lors de l'élaboration du nouveau code pénal en 1992
  - La pratique professionnelle au terme de :
    - La circulaire santé justice du 21 juin 1996
    - Du code de la santé publique
- Les limites au secret professionnel
  - Les dérogations légales
  - L'infraction de non assistance à personne en péril
  - Les sanctions pouvant être encourues en cas de révélation d'une information soumise au secret
- Protection du professionnel révélant des faits de maltraitance

Déroulé et séquençage :
Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des besoins des stagiaires et des cas pratiques abordés

Pré-requis

Aucun

Pour nous joindre par téléphone : 01 64 99 65 05
Pour nous joindre par courrier : AGE 91 – 1 impasse du Merlon - 91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX
Pour nous joindre par courriel : formation@age91.org www.age91.org
SIREN : 330 667 098 - APE : 8559A - NDA : 11910475791

Méthodes

L'intervention se déroulant en 2 temps, il est proposé le découpage suivant :

- Matin : apports théoriques
- Après-midi : analyse de situations pratiques transmises par les participants et/ou apportées par l'intervenant

Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par les intervenants.

Modalités d'évaluation

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- un quizz « Vrai / Faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.

- un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :

  - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
  - La réponse aux attentes du stagiaire
  - L'adaptation des exemples aux situations concrètes et à la réalité professionnelle des stagiaires
  - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
  - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

Public concerné

Les personnes concernées par cette formation sont les professionnels travaillant auprès de personnes âgées ou d'adultes en situation de handicap.

Personnes en situation de handicap : nous consulter.

Calendrier

Mercredi 13 novembre 2024

Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

Lieu de réalisation

Association AGE91
1 impasse du Merlon
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Intervenants

Juriste titulaire d'un DESS en Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé ; chargé de l'animation du Point d'Accès au Droit des personnes âgées de l'association AGE 91.